

24 sep 2015 -16:54

Appartient à Conseil des ministres du 24 septembre 2015

Dispense de cotisations des travailleurs dans les secteurs du remorquage et du dragage en mer - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters et de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger la dispense de cotisations des travailleurs dans les secteurs du remorquage en mer et du dragage en mer. Le projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

Depuis le 1er juillet 2014, les employeurs et travailleurs du secteur du dragage qui exécutent des travaux de dragage en mer relèvent de la commission paritaire pour la marine marchande et non plus de la commission paritaire de la construction. Ces employeurs et travailleurs sont donc assujettis à la sécurité sociale pour les marins, et non plus à la sécurité sociale pour travailleurs. Ils relèvent désormais de la compétence de la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins.

Le changement de commission paritaire a également pour conséquence que l'arrêté royal réglant dispense de certaines cotisations pour les travailleurs et les employeurs du secteur du dragage n'est plus d'application. Le projet d'arrêté royal a pour but d'étendre au secteur du dragage l'arrêté royal du 13 janvier 2014 comportant dispense de certaines cotisations patronales et cotisations des travailleurs au profit des entreprises relevant du secteur du remorquage en mer. La dispense de cotisations des travailleurs est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.

L'octroi d'une dispense de cotisations patronales est toutefois exclue de ce projet car cette compétence a été transférée vers les régions à la suite de la sixième réforme de l'Etat.

Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 13 janvier 2014 comportant dispense de certaines cotisations patronales et cotisations des travailleurs au profit des entreprises relevant du secteur de la marine marchande et du remorquage en mer, et comportant dispense des cotisations des travailleurs au profit des entreprises relevant du secteur du dragage en mer

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>